

— A l'hospice de Château-Chinon, l'administrateur a fait fermer la chapelle. Les Sœurs n'y ont plus accès qu'une heure par semaine, le dimanche.

— Mais le chef-d'œuvre de la folie persécutrice, c'est la fameuse Circulaire Mouis, qui a été lancée dernièrement. Par ce décret du ministre de la justice, il est réglé qu'un religieux, eût-il été délié de ses vœux par les Congrégations romaines ou par le Pape lui-même, reste religieux — aux yeux de la loi — tant qu'il n'a pas été pourvu d'un emploi régulier. Or, comme le petit nombre seulement peut obtenir ces emplois réguliers qui ont déjà des titulaires, il en résulte qu'il devient impossible à la plupart des religieux de cesser de l'être légalement, et cela lorsque la loi leur défend d'autre part de continuer d'être religieux. — Il y a qu'en France, décidément, qu'il soit vrai de dire, maintenant, qu'une porte peut être ouverte et fermée en même temps.

C'est ainsi que, chez le peuple le plus spirituel du monde, l'extrémité de l'intelligence se rencontre avec l'extrémité de la sottise.

Une page d'histoire écrite sur la pierre

Tout Québec, et avec lui la pléiade des touristes qu'attirent ses souvenirs, a gémi quand la vieille chapelle des Ursulines, minée par une irrémédiable décrépitude, a été vouée à la démolition. Un temple nouveau, aux assises plus solides, aux murailles plus élancées, aux lignes plus classiques, avait beau surgir sur le site de son devancier; les vieux citoyens, les amis du passé regardaient en branlant la tête et en poussant des soupirs, cet édifice moderne qui ne disait rien à leurs yeux habitués dès l'enfance à l'invariable physionomie de l'antique cité. Et ils auraient eu raison d'être inconsolables, sans les graves motifs qu'on a dû invoquer pour leur causer involontairement un tel chagrin. — C'était un monument vénérable qui disparaissait après tant d'autres qui semblaient pourtant plus indestructibles; c'était une page de l'histoire du Canada qu'on déchirait et dont on éparpillait les fragments aux quatre vents du ciel.